RISQUES NATURELS

commune de: **ALLEMONT**

Ministère de l'Equipement et du Logement. Groupe d'Etudes et de Programmation (cellule Réseaux et Servitudes) 9 quai Créqui 38 Grenoble

légende

- ZONES DE GLISSEMENTS
- ZONES DANGEREUSES — EBOULEMENTS, CHUTES DE PIERRES, AVALANCHES
- ZONES SUBMERSIBLES
- COULOIRS D'AVALANCHES
- COULEES TORRENTIELLES
- LIMITE COMMUNALE
- ZONE DE CONSTRUCTION AVEC PROTECTION

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 12 JUIN 1974
Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau délégué

établi le 31 9 1972
modifié le 24 5 1973
16 3 1974

M.C.

Echelle 1 10.000

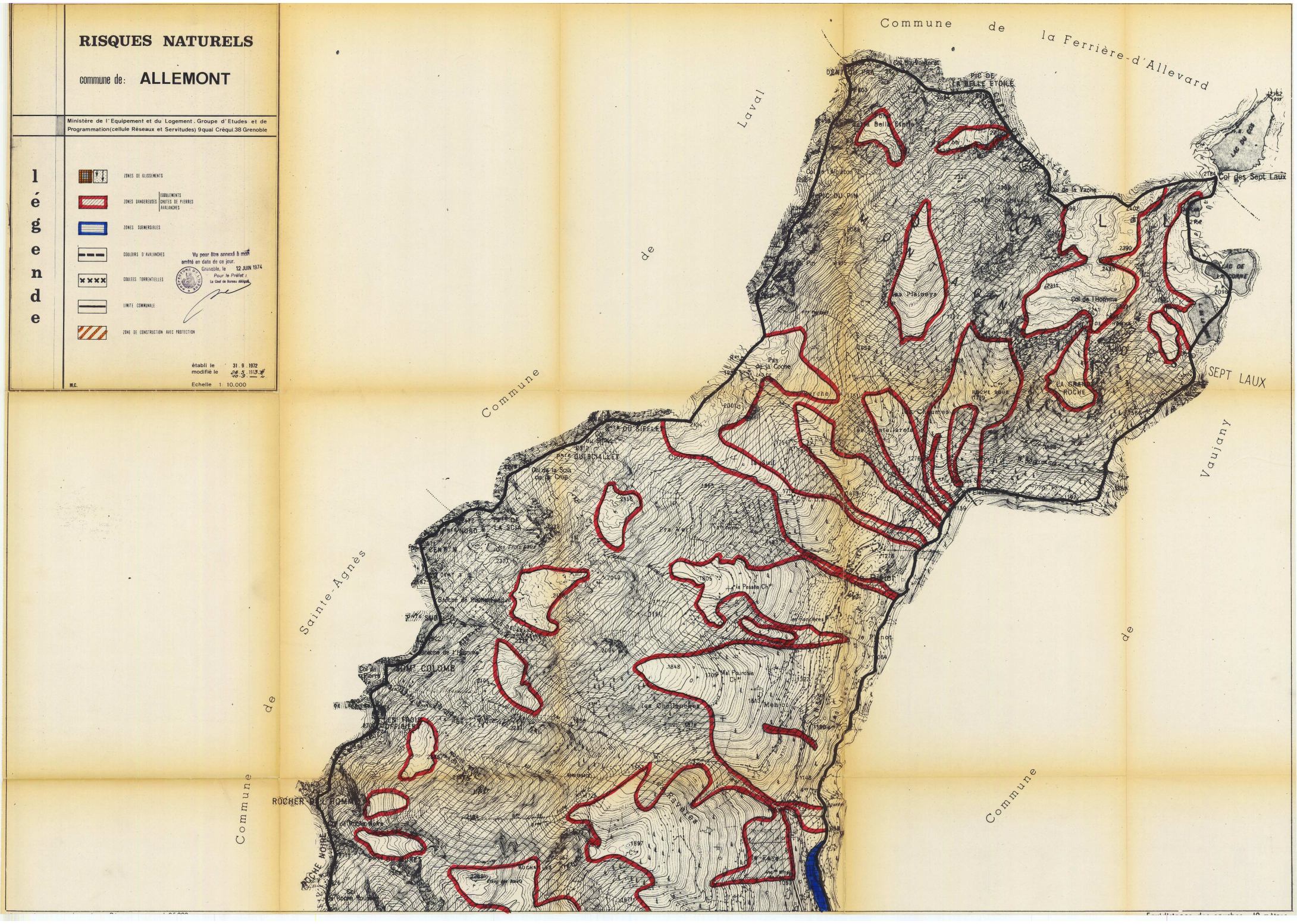
Commune de la Ferrière-d'Allevard
Commune de Laval
Commune de Sainte-Agnès
Commune de Vaujany
Commune de
Commune de
SEPT LAUX
Col des Sept Laux
Col de la Vache
Col de l'Homme
Col de la Sea
Col de la Croix
Col de l'Aiguillon
Col de la Pierre
Col de la Pierre
Col de la Pierre